



Problème hauteur tuyas avec voisin esthétique

Par **houssonloge**, le **14/02/2008** à **12:06**

Je possède une haie de tuyas de plus de 100 mètres de long, bordant la propriété de mon voisin.

Ces tuyas ont été plantés à 2 m 05 de la limite de propriété il y a 28 ans. Ils mesurent plus de 15 mètres. Cette haie se situe du côté ouest de mon voisin.

Il y a un mois pour un problème EDF avons coupé à quelques tuyas (7 ou 8) à mi hauteur pour dégager la ligne EDF qui passait à travers, ceci sur les conseils d'EDF, afin d'éviter de nouveau une érosion du fil puisque nous en étions responsables. Cette entaille dans la haie se situe à environ 35 mètres du début de cette haie. Notre nouveau voisin (parisien) nous avait demandé de couper notre haie car cela lui faisait de l'ombre l'après midi après 16 h, nous ne l'avons pas fait pensant être dans notre bon droit (plus de 2 m de la limite, ces arbres existaient quand il a acheté et de plus il possède une haie plantée derrière ces tuyas de peupliers plus hauts que nos tuyas et plantés à 50 cm de la limite, or il profite du fait que nous venons de couper ces quelques tuyas qui font une encoche dans la haie pour nous imposer de couper nos autres tuyas, nous faisant convoquer par conciliateur.

Nous ne souhaitons pas couper notre haie, que nous conseillez vous ? dois je prendre un avocat pour cette conciliation. De plus le pépiniériste ne nous a pas certifié que certains tuyas ne mourraient pas du fait de ce traumatisme important. De plus sur le plan esthétique été des arbres de plus de 20 cm de diamètre ce n'est pas une réussite car les branches ne se reredresseront pas pour faire une nouvelle tête comme il le prétend, mais ce sont des parisiens.... et de plus si nous accédions à sa requête nous serions obligés de les couper régulièrement chose que nous ne pouvons pas faire en raison de notre âge (65 ans) et financièrement.

Merci de nous répondre.

